

Rédiger un texte de politique générale (TPG)



Ce document de préparation est un texte qui présente clairement la stratégie du délégué d'un pays sur les questions abordées par sa commission. Il doit permettre au délégué de présenter, à la demande des présidents de commission, la position de son pays. De plus, ce texte sert de guide pour aider le délégué à maintenir une ligne directrice dans ses activités et décider de sa position lors des votes.

Le texte de politique générale est un document *obligatoire* pour chaque question sur laquelle le délégué ne soumet pas de proposition de résolution.

Voici quelques règles qui permettront de composer un TPG :

1. Le TPG doit faire au minimum une page et au maximum deux pages de longueur avec :
 - a. Simple interligne
 - b. Police "Arial" 10 points.
2. Il doit être correctement identifié. Dans le coin gauche, en haut, figurent :
 - a. Le nom du pays représenté
 - b. La commission dans laquelle cette question est discutée.
3. La question traitée est soulignée.
4. Le corps du texte devrait contenir les éléments suivants.
 - a. Une phrase générale sur la position du pays.
 - b. Un développement sur cette position. (On peut y citer un traité international, les accords que le pays a soutenus dans le passé ou tout autre document international utile).
 - c. Des références aux expériences passées du pays ou de l'ONU.
 - d. Une conclusion qui mentionne encore une fois la position du pays sur le sujet.
5. Il n'est pas nécessaire d'avoir une conclusion globale.
6. On ne doit en aucun cas utiliser la première personne dans le document mais plutôt utiliser des expressions telles que « le Japon » « la délégation japonaise » puisque le document de préparation se veut une déclaration du pays et non le reflet de l'opinion du délégué.

Un exemple de TPG

Commission : Programme des Nations Unies pour le Développement

Question : Comment sortir d'une approche verticale et néocoloniale de l'aide au développement ?

Auteur : Japon

L'aide publique au développement (APD) est au coeur de la politique étrangère japonaise. En 2021, le Japon était le troisième plus gros donateur d'APD de l'OCDE avec 17,62 milliards de USD. Le Japon reconnaît que l'aide au développement est un enjeu crucial pour un monde plus juste et équitable, mais seulement si celle-ci est appliquée correctement. Les accords de coopérations entre pays développés et en voie de développement rappellent souvent les anciennes relations coloniales entre le Nord et le Sud. Cette structure verticale et néocoloniale de l'aide au développement doit être abandonnée et remplacée par des structures déliées, triangulaires et plus de coopération Sud-Sud.

Le Japon estime que la coopération triangulaire facilite la recherche de nouveaux partenariats, comme lors de la Coopération Japon-Brésil au Mozambique en 2009 où les trois pays ont trouvé un accord sur un projet de développement agricole au Mozambique. Cette coopération s'est déroulée dans le cadre d'une initiative Japonaise : le Programme Asie-Afrique de cocréation de connaissances. De plus ; le Japon faisant partie depuis longtemps du CAD de l'OCDE, s'est appuyé sur son expérience pour promouvoir la coopération triangulaire. Cela a contribué à la reconnaissance de la coopération triangulaire tout au long du document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud- Sud (BAPA +40) de 2019, en tant que modalité complémentaire de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

L'État japonais trouve que pour assurer un développement durable et inclusif, il est nécessaire de renforcer l'appropriation locale des projets et de favoriser une coopération Sud-Sud. C'est pour cela que le Japon organise depuis 1993 la Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD). Elle est organisée depuis lors en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, la Banque Mondiale et la Commission de l'Union Africaine. Quelques-uns de ses objectifs sont de promouvoir un dialogue politique de haut niveau entre les dirigeants africains et leurs partenaires sur les questions liées à la croissance économique, au commerce et à l'investissement, au développement durable, à la sécurité humaine et à la gouvernance mais aussi de promouvoir la coopération entre l'Asie et l'Afrique en se focalisant sur le développement de l'Afrique.

L'État japonais déplore le modèle actuel de l'aide publique au développement lié à des conditions restrictives et à un endettement excessif: Il le considère un frein au développement durable et une potentiel source de crises économiques, telle que la crise de la dette Africaine dans les années 80 et 90. Le Japon supporte le Cadre Commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD). Dans ce cadre, le Tchad, l'Ethiopie et la Zambie ont fait une demande d'allègement de la dette. Les discussions sont en cours et le Japon n'y est pas défavorable à ce stade. Le Japon souligne également l'importance de la Recommandation du CAD sur l'APD aux Pays Moins Avancés (PMA) et aux Pays Pauvres Très Endettés (PPTÉ) qui encourage le déliement de l'aide. Le Japon même excède ces recommandations avec 67,2% de son APD aux PMA étant délié.

Le Japon est convaincu que pour sortir d'une approche verticale et néocoloniale de l'aide au développement, il est nécessaire de continuer d'implémenter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que favoriser le déliement de l'aide et de soutenir le Cadre Commun.